

volontaire et informelle, toutes les informations pertinentes concernant leur dotation nationale pour ce qui est de l'équipement limité de par le Traité.

Cela pourrait s'appliquer à l'artillerie pour commencer. Une fois que les définitions seront acceptées, cela pourrait être étendu à d'autres catégories de sujets limités. Dans ce cadre, un groupe croissant de pays, sur une base informelle, donnerait des informations progressivement sur leur dotation et nous pourrions ainsi mieux comprendre la structure et le nombre des forces armées présentes en Europe mais surtout nous acqueririons ainsi une expérience très valable et nous pourrions ainsi ouvrir la voie pour l'échange formel de données qui aura lieu après la signature du Traité. A mon avis, cela serait un élément important pour garantir l'application souple et immédiate du Traité.

Monsieur le Président, je proposerais également que le groupe consultatif mixte des FCE, tel qu'il est prévu dans le projet de texte occidental du Traité, soit mis en pratique immédiatement ou dès la signature du Traité.

Il est prévu qu'une période transitoire existe entre la signature et l'entrée en vigueur du Traité et que les parties, à ce moment-là, pourront commencer à échanger les informations substantielles telles que le niveau maximum de dotation.

Il serait essentiel que pendant cette période intérimaire un forum existe au sein duquel les parties pourraient discuter des informations à échanger et des demandes de clarification -- des éclaircissements.

Monsieur le Président, ne sous-estimons pas les tâches dont nous allons nous charger en appliquant ce Traité. L'installation opportune et la mise en activité du groupe consultatif mixte ne peuvent qu'accroître les perspectives heureuses d'une bonne application.

Monsieur le Président, je reviens maintenant au sujet des Ciels Ouverts. D'après les Pays-Bas, l'établissement d'un régime de Ciels Ouverts, consistant de survol, de surveillance non armée régulière, est la première mesure logique d'accroissement de la confiance entre l'Est et l'Ouest. Cela accroîtra la transparence entre nos pays pour ce qui est de la situation militaire de nos pays réciproques. Cela contribuera à la stabilité, dans une période de grands changements en Europe, et cela pourra faciliter la gestion de ces changements.

En outre, l'initiative Ciels Ouverts peut compléter de façon fort utile les accords de vérification dans le cadre des accords de limitation des armements. Nous devrions essayer de créer un régime de Ciels Ouverts